



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 septembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3395**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Equipement public - Collège Cusset - Autorisation donnée à la Commune, de déposer une demande de permis de construire portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW39 (p) située angle cours Emile Zola et 12 rue Baudin pour la construction du gymnase municipal

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kabalo

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 août 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 septembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Abadie, Colin, Mmes Laurent (pouvoir à Mme Jannot), Frier, M. Barge.

Absents non excusés : M. Barral.

**Commission permanente du 9 septembre 2019****Décision n° CP-2019-3395**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Equipement public - Collège Cusset - Autorisation donnée à la Commune, de déposer une demande de permis de construire portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW39 (p) située angle cours Emile Zola et 12 rue Baudin pour la construction du gymnase municipal**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 août 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

La Métropole de Lyon est propriétaire de la parcelle cadastrée BW39 (p), d'une superficie totale de 5 934 m<sup>2</sup> et située angle cours Émile Zola et 12 rue Baudin à Villeurbanne.

Cette parcelle constitue l'assiette du projet de construction par la Métropole de Lyon du nouveau collège de Cusset, ainsi que d'un gymnase à construire par la Commune. Ce gymnase sera utilisé principalement par le collège en journée, mais également par des associations en soirée, week-ends et vacances scolaires. A cet effet, une partie d'environ 2 731 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle métropolitaine sera cédée à la Commune.

Dans l'attente de la régularisation de cette cession, la Commune souhaite déposer la demande de permis de construire.

Il est donc proposé, par la présente décision, que la Métropole, en tant que propriétaire, autorise la Commune, à déposer la demande de permis de construire un gymnase municipal sur la parcelle cadastrée BW39 (p) ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** la Commune à :

a) - déposer une demande de permis de construire un gymnase sur la parcelle cadastrée BW39 (p) d'une superficie d'environ 2 731 m<sup>2</sup> située angle cours Émile Zola et 12 rue Baudin à Villeurbanne,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2019.**